



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-310

Les crues du 15 novembre 2023, la décharge de la Pila et les risques de pollution

Auteur-e-s :	Ingold François / Galley Liliane
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	14.12.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	14.12.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	05.03.2024

I. Question

Le 15 novembre 2023, la Sarine a connu une crue d'une ampleur encore jamais observée jusqu'ici. Nous pouvons remercier toutes les personnes qui ont œuvré, cette fameuse nuit de folie hydrique, afin de sécuriser les berges et évacuer au mieux les tonnes de boue déversées avec une puissance ahurissante.

Les habitant-e-s des rives de la Sarine, en particulier en ville de Fribourg, ont été fortement impacté-e-s : certain-e-s ont vu leur maison partiellement submergée par la boue en l'espace de quelques heures ou leur atelier, leur bureau ou leur entreprise envahi-e par des torrents d'eau mués par une force inimaginable.

Néanmoins, de tels événements nous rappellent d'autres crues, ce qui peut susciter des craintes. Le long des cours d'eau du canton se trouvent un certain nombre de sites pollués, en particulier celui de la Pila sur la commune d'Hauterive. En 2005 et 2007, à la suite des crues de la Sarine, le site de la Pila avait été submergé et une pollution avait été constatée quelques jours plus tard en aval. Le 15 novembre 2023, il semblerait que la Pila ait à nouveau été submergée, mais le canton ne communique pas sur une éventuelle pollution.

Dans un souci de transparence, les riverains, les amoureux de la nature, les pêcheurs, les baigneurs des quatre saisons ou les promeneurs sont en droit de savoir si tout est mis en œuvre par le canton pour prévenir tout risque de pollution des berges et de l'eau et risque d'une contamination de la faune et de la flore par des métaux lourds ou du PCB.

Les questions sont les suivantes :

1. La décharge de la Pila a-t-elle été négativement impactée par les inondations historiques du 15 novembre 2023 ? Si oui, de quelle manière et, si non, grâce à quelles mesures préventives ?
2. A la suite de cette crue, des analyses ont-elles été effectuées en aval de la Pila pour vérifier le taux de mercure, PCB, de métaux lourds et de déchets (bris de verre, parpaings, ferrailles) ? Si oui, quels sont les résultats de ces analyses et, si non, pourquoi de telles mesures n'ont-elles pas été prises ?

3. Une grande quantité de boue a été pompée et mise en décharge. Elle provient notamment de la région des Neigles en Basse-Ville de Fribourg. A-t-elle été analysée ? Si oui, quels sont les résultats et, si non, pourquoi de telles analyses n'ont-elles pas été effectuées ?
4. Lors de cette crue, des fuites ou des déversements provenant des stations d'épuration ont-ils été observés ? Si oui, quelle est l'ampleur des dégâts et quels sont les risques pour les humains, la faune et la flore ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Introduction

A la suite d'intenses précipitations sur l'ensemble du canton et particulièrement sur le bassin versant de la Sarine, le débit de la Sarine à Fribourg a atteint 801 m³/s (valeur brute selon station de mesures de l'OFEV) au matin du 15 novembre 2023. Cette valeur de débit correspond à la plus haute valeur enregistrée depuis le début des mesures en 1949 et correspond à un événement dont la probabilité d'apparition est d'une fois toutes les environ 100 années. Le Conseil d'Etat s'associe aux députés ayant déposé la question pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la gestion et le suivi de l'événement de crue ainsi que pour la sécurisation des berges, des personnes et des bâtiments. Malgré ces efforts, des dommages ont été recensés à la suite de cet événement de crue exceptionnelle qui a présenté un caractère soudain suite aux précipitations mesurées plus de deux fois supérieures aux prévisions.

L'Etat et le Maître d'ouvrage ont toujours communiqué de manière transparente et complète sur le dossier de l'ancienne décharge de la Pila ainsi que sur la pollution de la Sarine par les PCB. Un site internet, régulièrement mis à jour, regroupant notamment les communications effectuées sur ce dossier et les principaux résultats des études, est un des outils mis en place à cette fin.

L'ancienne décharge de la Pila sur la commune d'Hauterive (FR) a fait l'objet de mesures de sécurisation et d'assainissement entre 2011 et 2014. Elles ont notamment consisté en l'excavation de matériaux souillés présents dans le lit de la Sarine, à la pose d'un rideau de palplanches dans la zone principale d'échanges entre la décharge et le cours d'eau ainsi qu'au pompage des eaux dans le confinement et leur traitement. Ces mesures, qui ont été réalisées de manière préliminaire à l'assainissement général du site, ont pour but de stopper les émissions de polluants dissous ou particuliers en direction de la Sarine et ont été conçues afin que ce soit aussi le cas en situation de crue du cours d'eau. L'efficacité de ces mesures est contrôlée annuellement par des entreprises spécialisées.

Les contrôles effectués pendant et après l'événement de crue du 15 novembre 2023 ont confirmé l'efficacité des mesures et l'absence d'émissions particulières de pollution de la décharge dans la Sarine.

2. Réponses aux questions

1. *La décharge de la Pila a-t-elle été négativement impactée par les inondations historiques du 15 novembre 2023 ? Si oui, de quelle manière et, si non, grâce à quelles mesures préventives ?*

L'ancienne décharge de la Pila fait l'objet de contrôles précis lors de crues de la Sarine et cela a évidemment été le cas lors de celle du 15 novembre 2023. Les contrôles opérés sur le site ont concerné l'état de la berge ainsi que le fonctionnement des systèmes mis en place dans le cadre des mesures préliminaires (mise en place d'un pompage des eaux souterraines, relevé des niveaux d'eaux, etc.). Ces contrôles ont permis de constater que les mesures préliminaires de sécurisation du

site réalisées entre 2011 et 2014 ont été efficaces lors de cet événement météorologique exceptionnel. L'ancienne décharge n'a pas été inondée par la Sarine et les pompes à l'intérieur du confinement ont fonctionné à satisfaction, malgré le niveau plus élevé des eaux souterraines. La crue n'a pas atteint et érodé les matériaux solides pollués du corps de la décharge et il n'y a pas eu d'émissions particulières de polluant de la décharge en direction de la Sarine.

Concernant la zone basse de la décharge non confinée, des mesures de contrôle ont été effectuées dans les eaux souterraines à l'aval immédiat du site, ce qui a permis de confirmer qu'elles étaient dans la normale et qu'il n'y avait donc pas non plus d'émissions particulières de polluants de cette partie de la décharge dans la Sarine.

La seule atteinte constatée concerne le basculement de quelques gabions constituant la berge provisoire, sans impact sur la sécurité et l'efficacité des infrastructures. Les mesures de réparation en lien avec la berge provisoire seront réalisées dans le premier trimestre 2024.

2. A la suite de cette crue, des analyses ont-elles été effectuées en aval de la Pila pour vérifier le taux de mercure, PCB, de métaux lourds et de déchets (bris de verre, parpaings, ferrailles) ? Si oui, quels sont les résultats de ces analyses et, si non, pourquoi de telles mesures n'ont-elles pas été prises ?

Il n'y a pas eu d'emportement de déchets ni d'émissions particulières de polluants depuis la décharge en direction de la Sarine lors de l'événement particulier du 15 novembre 2023. La situation de la décharge, pendant et après la crue de la Sarine, a fait l'objet de contrôles qui ont confirmé l'efficacité des mesures de sécurisation en place.

Ces conclusions ont de plus été confirmées par les résultats de mesures de PCB faites sur les capteurs passifs présents dans le cours d'eau lors de l'événement (bandes plastiques utilisées dans le cadre du monitoring).

3. Une grande quantité de boue a été pompée et mise en décharge. Elle provient notamment de la région des Neigles en Basse-Ville de Fribourg. A-t-elle été analysée ? Si oui, quels sont les résultats et, si non, pourquoi de telles analyses n'ont-elles pas été effectuées ?

Les sédiments de la Sarine entre le site de l'ancienne décharge de la Pila et la Ville de Fribourg ont fait l'objet de nombreux et réguliers prélèvements entre 2007 et aujourd'hui.

En résumé, les études approfondies effectuées ont démontré que les teneurs les plus élevées en PCB dans les sédiments ont été mesurées par le passé dans le secteur de la Sarine proche de l'ancienne décharge de la Pila. Des travaux ont eu lieu dans ce secteur en 2013 afin d'excaver et d'évacuer les matériaux fortement pollués présents dans le lit mouillé de la Sarine et des campagnes de récupération des quelques condensateurs présents dans le cours d'eau ont aussi eu lieu. L'ensemble de ces mesures a conduit à une très forte baisse des teneurs en PCB dans les sédiments, les gammars et les poissons.

Les derniers résultats du monitoring annuel de la Sarine montrent que les teneurs en PCB dans les sédiments de ce secteur sont actuellement inférieures aux valeurs définies pour les matériaux d'excavation propres.

Dans les autres secteurs de la Sarine, les teneurs en PCB dans les sédiments de surface étaient généralement basses et ne justifiaient pas la prise de mesures particulières.

Dans le cadre des investigations complémentaires effectuées entre 2016 et 2018, l'effet d'une crue de 255 m³/s sur la qualité des sédiments a été évalué. Il en est ressorti, en résumé, que l'effet sur la qualité des sédiments était limité, ce qui s'explique notamment par l'apport de matériaux « propres » en provenance de l'amont et du phénomène de dilution.

Dans ce contexte et en tenant compte des contrôles effectués au niveau de la Pila, ainsi que des quantités limitées de matériaux évacués en décharge, il n'a pas été estimé nécessaire d'effectuer des analyses spécifiques de PCB dans les matériaux charriés.

4. Lors de cette crue, des fuites ou des déversements provenant des stations d'épuration ont-ils été observés ? Si oui, quelle est l'ampleur des dégâts et quels sont les risques pour les humains, la faune et la flore ?

Un seul cas problématique a été annoncé pour les stations d'épuration lors de cette crue. Il s'agit du cas de la STEP des Neigles à Fribourg qui a fonctionné à environ 70 % de sa capacité habituelle le 15 novembre entre 04h00 et 10h00 du matin. C'est le traitement biologique qui a été perturbé par les intempéries.

Au vu de cet écart par rapport au fonctionnement normal de la STEP des Neigles et des quantités très importantes d'eau dans la Sarine durant ce laps de temps, l'incidence sur la protection des eaux de cet événement est considérée comme limitée (importante dilution du déversement d'eau en provenance de la STEP).

Les mesures prises par les exploitants de la STEP dans cette situation extraordinaire ont permis d'éviter des impacts plus durables sur les infrastructures d'épuration de la STEP.